

Des nouvelles du paradis

Blog personnel au sujet des Gorges de l'Ardèche et ses environs

Touche pas à mes chèvres !

4 mai 2012 | Auteur: [patrice](#)

En vue de témoigner soutien et sympathie à [nos chèvres menacées](#), le groupe facebook « [Non à l'éradication des chèvres dans les Gorges de l'Ardèche](#) » propose une opération d'affichage d'une petite pancarte sur nos véhicules :



Si vous souhaitez participer, il suffit d'imprimer vos affichettes à l'aide du fichier suivant :



[Touche pas à mes chèvres ! Affichette](#)

Résumé de la situation :

Un troupeau de chèvres férales vit paisiblement dans les Gorges de l'Ardèche, au bonheur des locaux et touristes.

Début juillet 2011, la Préfecture de l'Ardèche organise une réunion avec les Maires des communes riveraines des Gorges de l'Ardèche, en vue d'évoquer le cas de ces chèvres. Après des dizaines d'années de présence sans histoire, nos chèvres sont soudainement accusées de tous les maux :

- un risque d'accident de la route
- un risque de transmission de maladies (plaintes d'un éleveur de chèvres « anonyme »)
- un risque de chutes de pierres.

Il faut alors :

- soit abattre le troupeau
 - soit les parquer, après castration des mâles (tout en soulignant que cela va coûter cher).
- Dans tous les cas de figure, cela revient à terme à l'éradication du troupeau.

Du point de vue réglementaire, ces chèvres sont en situation illégale. Bien qu'elles vivent dans une réserve naturelle nationale, elles ne sont pas protégées par le décret de la réserve. L'administration ne regarde pas le comportement du troupeau mais la classification de l'espèce : ces caprins sont considérés comme animaux d'élevage, et sans propriétaire connu, en cas d'accident, la responsabilité retombe sur les maires qui ont laissé errer le troupeau.

Le [compte-rendu de réunion de la Préfecture](#) a été rendu public après la saison touristique, en septembre 2011, ce qui a provoqué une certaine stupeur. Les médias locaux (France Bleu Drôme Ardèche, France3 Rhône-Alpes...) ont fait des reportages.

Après coup, il s'avère que :

- le risque de transmission de maladies sur les chèvres d'élevage est inexistant : [il n'y a pas d'élevage avoisinant et les chèvres d'élevage étant vaccinées ne risquent pas d'attraper de maladies](#).
- le risque d'accident de la route est discutable : en effet, dans le cadre de travaux rentrant dans le cadre des équipements connexes de l'espace de restitution de la grotte Chauvet, la route touristique des Gorges de l'Ardèche, que nos chèvres fréquentent, a fait l'objet de [réaménagements dangereux](#) (cailloux et ferronneries saillants en bordure de route, impossibilité pour les piétons de marcher sur les bas-côtés...). Sans compter la suppression des limitations de vitesse souhaitée par le Conseil Général de l'Ardèche et validée par les gérants de la réserve naturelle (SGGA), sur une route dangereuse (virages, ravins, manque de visibilité, d'autres animaux et touristes régulièrement sur la route).
- le SGGA (Syndicat de gestion de la réserve des Gorges de l'Ardèche) projette la [réintroduction de bouquetins dans les Gorges de l'Ardèche](#) ; cela n'est pas compatible avec la présence de nos chèvres (risque de croisements). La présence du bouquetin dans les Gorges de l'Ardèche remonte à des temps préhistoriques ; on en trouve des empreintes dans la grotte Chauvet.



Article précédent : [« L'affaire des chèvres : point de situation. »](#)

Article suivant : [Débarcadère de Sauze : ambiance explosive ! »](#)

Catégories

- [Gorges de l'Ardèche](#)
- [L'affaire des chèvres](#)
- [Saint-Martin-d'Ardèche](#)